



**Courseulles**  
La station bien-être SUI-MER

**DECISION N° D2025-003**

**MAPA 2024-13 / ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024-2026**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 29 novembre 2024,

Considérant l'analyse des 3 offres réceptionnées,

**DECIDE**

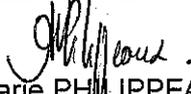
- De conclure l'accord cadre MAPA 2024-13 avec la société MARTRAGNY TP SAS, 8 route de Meuvaines 14960 SAINT COME DE FRESNE, Siret : 34843016600010 / N°TVA Intra : FR80348430166
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 20 janvier 2025

Signé le 24.01.2025

Publié le 24.01.2025

LE MAIRE

  
Anne-Marie PHILIPPEAUX